

# CHALLENGE AMICAL DES « CINQ » 2019/2020

## REGLEMENT

- participation uniquement réservée **aux joueurs affiliés à l'Aile francophone de la FRBTT** ayant atteint 39 ans ACCOMPLIS à la date de l'épreuve (propagande accordée par la CPNV). Epreuve dite par « handicap »
- équipes formées de 2 joueurs, un joueur dit « fort » avec un joueur dit « faible » : à classement égal entre 2 ou plusieurs joueurs le plus jeune est considéré comme le joueur dit « fort » (tête de liste) ;
- le tirage au sort des équipes se fera sur place dans les 48 heures avant l'épreuve en présence d'au moins un témoin d'un autre club de l'organisation générale ;
- présence obligatoire des participants dès 8h30, tout retard ne sera pas toléré sauf accord des organisateurs ;
- les joueurs/joueuses (classement « messieurs ») ne pourront pas être associés deux fois au cours de la compétition à un même partenaire, ni deux fois avec un joueur « NC » **pour un joueur dit « fort »**.
- les rencontres se disputent en 3 sets gagnants de 11 points dans les poules de départ avec la grille handicap applicable pour la saison 2019/2020 (handicap mis en début de set). A partir du 2<sup>ème</sup> tour tous les matches se dérouleront en deux sets gagnants. Dans tous les cas s'il y a égalité après les 2 simples, 1 double se jouera en 2 sets gagnants avec l'application de cette même grille handicap ;
- **a) les inscriptions sont reçues uniquement auprès du responsable du club impliqué au moins dans les 72 heures précédant la compétition. Hormis pour la 1<sup>ère</sup> épreuve les inscriptions seront prises à partir de l'épreuve précédant celle à venir. Une liste d'attente de « réservistes » sera établie pour pallier aux divers désistements et ce par ordre de date d'inscription rentrée ;**  
**b) tout désistement doit être aussi annoncé dans les mêmes 72 heures, au plus tôt pour les cas sérieux non prévus (des justificatifs devront être fournis pour ces derniers cas) ;**  
**c) le club impliqué réclamera les différents frais (inscription, repas) en cas de non observance de la règle définie au point b) ;**  
**d) une suspension d'une durée de 5 épreuves avec extension au Challenge du « Sud » envers un / une joueur/joueuse pourra être proposée à la CPNV par le Comité des CINQ. La CPNV entérinera ou non cette demande : aucun recours n'est possible contre cette décision. Si récidive : sanction alourdie et le dossier remis au CPN par la CPNV ;**  
**e) il est rappeler qu'un minimum de correction et/ou de fair-play est de mise, trop de négligence et/ou un manque de savoir vivre ont été à déplorer par le passé ;**
- un maximum de 48 joueurs sera accepté pour 6 tables au minimum;
- un classement général sera établi à l'issue des 5 épreuves, les points individuels pour ce classement général sont calculés sur les 4 meilleurs classements de ces différentes épreuves (la participation à au moins trois épreuves est requise pour être repris au classement général final) ;
- en cas d'ex – aequo la règle fédérale (FRBTT) sera d'application : les victoires d'abord entre les équipes classées ex – aequo uniquement, meilleure différence des matches ensuite, meilleure différence des sets ensuite, meilleure différence des points en dernier lieu (sur base des matches des simples uniquement) ;
- frais de participation : aux joueurs avec le repas : 14,00 euros (6,00 euros sans le repas), aux accompagnants (14,00 euros). Important : le repas du soir doit être prévu lors de l'inscription ;
- le présent règlement sera disponible dans son entièreté au début de chaque épreuve pour consultation ;
- le fair-play est de rigueur durant toute la durée de la compétition : les membres responsables des clubs associés prendront les dispositions nécessaires dans ce domaine ;
- Responsables des clubs : Gembloux (Camille SMETS/ 081 /612263 ou 0476 /756057), S.M.S. (Jacques PIETQUIN/ 0472/ 724576 ou Françoise ROQUINY/ 0497/ 443186), Fosses (Reynold DUBUCQ/ 0476/ 383153 ou Alberte DELVAUX/ 0471/ 952173), Rail Namur (Kye-Ja GANDER/ 081/ 470858 ou 0491/ 429746) et Moustier (Christine VOUE/ 071/ 742279 ou 0499/ 219852).
- les clubs s'engagent à inscrire un minimum de 3 joueurs/joueuses en dehors de leurs installations.
- un point non repris au présent règlement ou toute autre contestation est du ressort de la CPNV.
- coordinateur général des challenges : Christine VOUE (071/742279 ou 0499/219852)
- note : il y aura 3 lauréats récompensés à l'issue du classement général final pour cette 31<sup>ème</sup> édition.

- **LE SAMEDI 26/10/2019 : EPREUVE DE FOSSES ;**
- **LE SAMEDI 23/11/2019 : EPREUVE DE S.M.S. ;**
- **LE SAMEDI 08/02/2020 : EPREUVE DE RAIL NAMUR ;**
- **LE SAMEDI 29/02/2020 : EPREUVE DE GEMBOUX ;**
- **LE SAMEDI 11/04/2020 : EPREUVE DE MOUSTIER.**

\* Epreuves reprises sous l'égide de la CPNV en collaboration avec les clubs susmentionnés,  
Au nom de la CPNV,  
Freddy Romainville,  
Secrétaire

